

Séance ordinaire du 30 avril 2026

L'an 2026, le 30 avril à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Hubert LAPORTE

PRESENTS :

MM Henri PUYAU-PUYALET, Frédéric DUPIC, Hubert LAPORTE, Antoine DE TOURNEMIRE, Pierre COTSAS, Pierre SÉRÉ-PEYRIGAIN, Sébastien CANTERO, Luc DUTRUCH, Jean-Paul ESCORIHUELA, Serge FERNANDES, Paul MARROC, Sébastien ROUX, Pascal COURTAZELLES, Claude PULCRANO, Olivier LAFEUILLADE, Mmes Nathalie CHANSARD, Corinne JEAN-THÉODORE, Sylvie AYAYI, Corinne CANUDO, Fabienne FITAL, Christine GALLOT, Johanna JAVELLE, Julie LAMBERT-PARRET, Laëtitia DA COSTA, Marie-Geneviève ORNON, Sandrine VAN DE MOSSELAER

EXCUSES :

Madame Julie TOURNÉ ayant donné pouvoir à Monsieur Henri PUYAU-PUYALET
Monsieur Sébastien FAURIAT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul ESCORIHUELA
Monsieur Marc ARLABOSSE ayant donné pouvoir à Madame Sylvie AYAYI

ABSENT :

Monsieur François SPAGNOL

Secrétaire de séance : Pascal COURTAZELLES

Date de convocation : 21/04/2026

Nombre de Conseillers : 30

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

D.2026-04-29 : Affectation du résultat 2025 budget annexe « Assainissement non collectif »

Après avoir voté le compte financier unique 2025 du budget annexe « Assainissement non collectif », sur proposition du Président, le conseil communautaire doit procéder à l'affectation du résultat 2025 de la façon suivante :

Affectation du résultat 2025 du budget annexe « Assainissement Non Collectif »	
<i>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</i>	
Résultat de l'exercice	83 824,43 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	70 914,94 €
Résultat de clôture	154 739,37 €
Excédent (A1)	154 739,37 €
Déficit (A2)	

<u>Besoin réel de financement de la section d'investissement</u>	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	
Résultat comptable cumulé	
	Excédent (R001)
	Déficit (D001)
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	
Recettes d'investissement restant à réaliser	
Solde des restes à réaliser	
(B) Besoin (-) Réel de financement	
<u>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</u>	
Résultat excédentaire (A1)	154 739,37 €
En couverture du besoin de financement (B) Dégagé à la section d'investissement (Recette budgétaire R 1068)	
En dotation complémentaire (R 1068)	
	Sous total 1068
En Excédent reporté à la section de fonctionnement (Recette non budgétaire au compte 110/ligne R002 du budget n+1)	154 739,37 €
	Total (A1) 154 739,37 €
<u>Résultat déficitaire (A2) en report au compte débiteur</u>	
(Recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté à la section de Fonctionnement D 002)	
<u>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat</u>	
<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses : D 002 Déficit reporté	
Recettes : R 002 Excédent reporté	154 739,37 €
<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses : D 001 Solde d'exécution année N-1	
Recettes : R001 Solde d'exécution N-1	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Approuver l'affectation du résultat 2025 du budget annexe « Assainissement non collectif » comme indiquée ci-dessus

Fait à Saint-Loubès, le 30 avril 2026

Le Président

Hubert LAPORTE



Le secrétaire de séance

Pascal COURTAZELLES

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr